

appuyé le Gouvernement dans la suppression des régies. L'honorable préopinant a affirmé que son parti comme tel ne croit pas en la suppression totale des régies. Pour réfuter en un mot ce qu'il a dit, je rappelle que depuis quelques années j'ai écouté attentivement les discours des membres de son parti; si celui-ci ne favorise plus la suppression des régies, que son chef expose donc clairement son attitude à ce sujet.

Le harsard du lundi 3 février 1947 attribue au chef de l'opposition (M. Bracken) les paroles suivantes:

En outre, l'abolition des régies aux Etats-Unis aggrave les choses. Au Canada, la suppression des régies là-bas a fait surgir divers problèmes pour les commerçants et a provoqué une situation anormale du fait que le niveau d'embauchage est élevé tandis qu'il existe une pénurie de plusieurs articles indispensables. Tout indique que les difficultés continueront de s'accroître si nous retardons la suppression des régies.

Voici maintenant, tirées du compte rendu du 18 avril 1947, les paroles de l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton):

Je veux faire ressortir que l'administration et l'application des régies comportent, à mon sens, un amoindrissement de la liberté démocratique et de la démocratie politique aussi bien qu'économique.

Et il ajoute, au sujet des régies:

A la présente étape, le programme du Gouvernement ne semble qu'à demi dressé, c'est ce qui cloche. Les régies sont mi-appliquées, mi-supprimées et aucune ne donne satisfaction. C'est pourquoi le plus tôt on se débarrassera des restrictions, mieux ce sera.

Et même la critique financier de l'opposition officielle (M. Macdonnell) déclarait ce qui suit, le 6 mai 1947, à propos de l'exposé budgétaire, comme le rapporte le compte rendu:

Ceux qui sont en faveur de l'abandon des régies, et j'en suis, passent actuellement par un moment désagréable, si je puis dire, en songeant à cette catégorie de contribuables. La période actuelle s'accompagne nécessairement d'un rajustement de prix qui n'est pas sans donner lieu à quelque inégalité.

Par suite de la pression exercée par les honorables députés qui siègent à ma droite et ceux dont ils sont les porte-parole, on a eu ce qu'ils réclamaient.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

QUESTION DE PRIVILÈGE— M. FLEMING

ARTICLE PARU LE 9 FÉVRIER DANS LE
Citizen D'OTTAWA

M. DONALD FLEMING (Eglinton): Je désire signaler à la Chambre un article publié

cet après-midi en première page du *Citizen* d'Ottawa sous le titre: "Organisme gouvernemental à l'égard des prix prêt à fonctionner". L'article est dû à la plume du courriériste parlementaire du *Citizen*, M. Frank Swanson. On me permettra d'en citer les premiers ali-néas:

Le comité parlementaire de seize membres qui est chargé d'enquêter sur les prix et qui, depuis une semaine, fait l'objet d'un vif débat à la Chambre des communes commencera son travail ce soir ou mardi, a-t-on laissé entendre aujourd'hui dans les cercles administratifs.

Il est entendu que la viande, le pain et le lait feront le sujet des premières séances qui se dérouleront probablement à raison de trois par jour durant cinq jours par semaine.

La première séance sera consacrée à la nomination de deux avocats, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française, de même qu'à l'élection du président, du vice-président, d'un secrétaire et de comptables.

Le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Paul Martin, seul membre du cabinet à faire partie du comité, en dirigera les délibérations. Il est entendu que le vice-président sera probablement l'un des quatre adjoints parlementaires que le Gouvernement a nommés au comité, vraisemblablement M. Ralph Maybank.

Même s'ils sont déçus des faibles attributions de l'organisme, tous les membres des partis d'opposition que le Gouvernement a désignés pour en faire partie, assisteront, semble-t-il, aux séances du comité.

Après avoir siégé un mois, ils présenteront probablement un rapport intérimaire sur les progrès accomplis, mais le rapport définitif ne paraîtra que vers la fin de la présente session du Parlement, c'est-à-dire, vers le mois de juillet.

Le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, M. K. W. Taylor, sera le premier témoin à comparaître devant le comité; puis, M. F. A. McGregor...

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre! Comme l'article ne se fonde que sur des rumeurs de journaux, l'honorable député ne doit pas en citer davantage; mais il voudra bien se borner à exposer ses griefs.

M. FLEMING: L'article publié dans un journal de bonne réputation et dû à la plume d'un membre sérieux de la tribune des journalistes renferme des déclarations qui sont censées émaner de milieux gouvernementaux. En somme, avant l'institution du comité, avant même que la Chambre ne se soit prononcée sur cette question...

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre! Il ne s'agit que de conjectures. Il n'y a donc pas lieu de poser la question de privilège. Si l'honorable député désire, par la suite, interroger un ministre, il est libre de le faire, mais la question de privilège n'est pas motivée.

M. FLEMING: Cet article ne se contente pas de conjecturer sur ce qui pourra survenir,